

Le Conseil Général

mode d'emploi



l'Yonne
CONSEIL GÉNÉRAL

www.lyonne.com



l'Yonne
CONSEIL GÉNÉRAL

**1, rue de l'Étang Saint-Vigile 89089 Auxerre cedex
Tél. : 03 86 72 89 89 - www.lyonne.com**

Le Conseil Général avec vous, tous les jours de votre vie

Depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, prolongées par l'Acte II de la Décentralisation à partir de 2004, les compétences du **Conseil Général** se sont considérablement élargies.

Acteur principal de la vie du département et première « entreprise de l'Yonne » avec plus de 1800 agents, il intervient désormais dans de nombreux secteurs de la vie quotidienne des Icaunais (social, culture, collèges, routes, transports scolaires, sport, aménagement du territoire, développement local...).

Les 20 et 27 mars 2011, des élections cantonales auront lieu dans 22 cantons icaunais.

L'occasion de rappeler le rôle du **Conseil Général** et de découvrir ses différents secteurs d'intervention.

Le Conseil Général mode d'emploi

• Le Canton

C'est le territoire administratif formé de plusieurs communes ou d'une seule ville, ou encore de quartiers de ville. L'Yonne compte 42 cantons, chacun représenté par un Conseiller Général.

• Le Conseiller Général

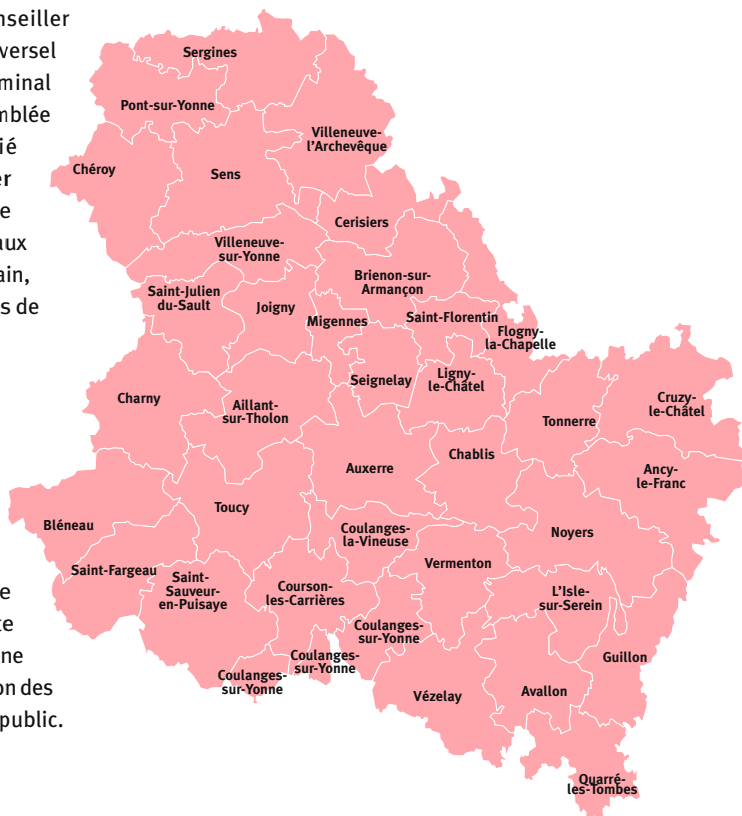
Dans chaque canton, le Conseiller Général est élu au suffrage universel pour 6 ans (au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours). L'Assemblée est renouvelable par moitié tous les 3 ans. Le Conseiller Général siège à l'Assemblée Départementale et participe aux commissions. Homme de terrain, il est le lien entre les habitants de son canton et la collectivité.

• Le Président : le chef de l'exécutif du Département

Élu pour 3 ans par les Conseillers Généraux, il organise les travaux de l'Assemblée, prépare et exécute les délibérations votées, ordonne les dépenses, prescrit l'exécution des recettes et gère le patrimoine public.

• L'Assemblée Départementale

Le Conseil Général tire sa légitimité de l'élection au suffrage universel direct des 42 Conseillers Généraux. Les Conseillers Généraux traitent chaque année des centaines de dossiers fondamentaux pour la vie départementale, comme le budget qui définit les priorités pour l'année et pour l'avenir.





● Les compétences

Action sociale, éducation, transports, aménagement du territoire, culture, tourisme, sport et environnement sont les principaux domaines d'intervention confiés aux Départements.

● La Commission Permanente: elle gère le quotidien

Composée dans l'Yonne de l'ensemble des Conseillers Généraux, la Commission Permanente gère le quotidien. Elle assure la continuité des délibérations de l'Assemblée Départementale, qui lui délègue la prise de nombreuses décisions concernant le règlement des affaires courantes.

● Les Commissions spéciales

Actuellement, elles sont au nombre de 6 et préparent de façon approfondie les grands dossiers départementaux, examinés et votés ensuite par l'Assemblée Départementale et la Commission Permanente.

● Les Agents territoriaux

1 850 collaborateurs travaillent aujourd'hui au sein du Conseil Général de l'Yonne, parmi lesquels on compte 320 assistants familiaux. Ils ont en commun le souhait d'apporter à chaque Icaunais, dans tous les moments de sa vie quotidienne, un service public de qualité et de proximité. Les agents mettent en œuvre les décisions prises en Assemblée.

● Les organismes associés

Ce sont des organismes financés en partie par le Conseil Général :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Agence de Développement Touristique de l'Yonne
- L'Yonne en Scène
- La Cité des Musiques
- Yonne Développement
- Yonne Active Création
- Yonne Équipement

Action sociale

De la naissance à la vieillesse, le Conseil Général est aux côtés des Icaunais à chacune des étapes de leur vie. Il participe à la protection des enfants et de leur famille, il accompagne les chômeurs dans leur recherche d'emploi, il soutient les personnes fragilisées par un handicap et aide les personnes âgées dépendantes qu'elles résident à domicile ou en établissement. Au total, c'est plus de la moitié de son budget que notre collectivité consacre chaque année au titre de la solidarité.



• Protéger la mère et l'enfant

Le Conseil Général a pour mission de garantir la protection de l'enfance en proposant des dispositifs adaptés aux besoins des enfants et de leurs familles.

Les équipes médicales du Conseil Général déploient sur tout le département des actions en direction des parents et des futurs parents.

• Accompagner nos anciens

Le Conseil Général agit pour l'autonomie des personnes âgées. Il est présent auprès de chaque génération et, à ce titre, soutient les personnes âgées. Il contribue à leur qualité de vie au sein des établissements et participe aux efforts pour faciliter leur maintien à domicile.

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, « APA », offre une meilleure prise en compte de la perte d'autonomie, en permettant à la personne âgée de rester chez elle ou de bénéficier de conditions d'hébergement adaptées en établissement.



● Favoriser l'accès aux aides sociales

Les 6 Unités Territoriales de Solidarité (UTS) sont avant tout des lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des publics en difficulté. Les personnes reçues bénéficient d'une prise en charge globale de leur situation et d'un accompagnement personnalisé lorsqu'elles rencontrent des difficultés sociales, budgétaires, éducatives ou des problèmes d'insertion socio-professionnelle. Les Assistantes Sociales et les Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF) aident les personnes en difficulté à préserver ou retrouver leur autonomie et à réussir leur insertion.



● Mieux intégrer les personnes handicapées

Le Conseil Général agit pour l'autonomie des personnes en situation de handicap. La Maison Départementale des Personnes Handicapées « MDPH » constitue, pour les personnes handicapées, un lieu unique d'information et d'orientation afin de faciliter leurs démarches administratives ainsi qu'à leurs proches. Il incombe aussi au Conseil Général de verser les différentes allocations compensatrices.
N° Vert gratuit : 0800 502 510



● Retrouver le chemin de l'emploi

La gestion globale du dispositif rSa (revenu de Solidarité active) et le parcours d'accompagnement social et professionnel des allocataires du rSa sont assurés par le Conseil Général.

Le Conseil Général pilote le dispositif rSa depuis le 1^{er} juin 2009 (loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le rSa). Il finance l'allocation dont le versement est assuré par les organismes payeurs (CAF et MSA).



● Accompagner les personnes en difficulté

Le Conseil Général a pour mission générale d'aider les personnes en difficulté à trouver ou à retrouver leur autonomie de vie, à faciliter leur insertion dans la société et à prévenir leur exclusion. Les équipes de travailleurs sociaux informent les publics de leurs droits sociaux, les aident à y accéder et les renseignent sur toute question liée à la vie quotidienne. Ils les accompagnent dans le domaine du logement, dans la gestion de leur budget, dans l'éducation de leurs enfants, et les orientent dans leur parcours socio-professionnel.

Éducation

Offrir le meilleur cadre scolaire aux jeunes Icaunais : telle est la mission du Conseil Général. Responsable de la construction, de la réhabilitation, de l'équipement et du fonctionnement des collèges publics, il est également en charge depuis l'entrée en vigueur de l'Acte II de la Décentralisation, de l'accueil, de la restauration et de l'entretien général et technique de ces établissements. À ce titre, les personnels techniques travaillant dans les collèges lui ont été transférés et font désormais partie de son personnel.

• Les collèges

Ce sont près de 350 agents qui interviennent au quotidien sur les 33 sites que compte le département de l'Yonne pour permettre aux établissements scolaires de fonctionner dans des conditions optimales de sécurité et d'hygiène et afin d'assurer l'accueil des élèves et des personnels ainsi que le service de restauration.

Le Conseil Général participe également au fonctionnement des collèges privés dans le respect des textes applicables en la matière.



• Enseignement supérieur

Le Conseil Général soutient le développement de l'Université dans l'Yonne : IUT à Auxerre, Institut d'enseignement supérieur à Sens...

• Bourses et aides aux jeunes

Tous les ans, le Conseil Général de l'Yonne attribue, sous forme de bourses, des aides financières aux familles remplissant les conditions.

Transports



● Les transports scolaires

De la maternelle jusqu'au lycée, le Département prend en charge l'organisation et le financement des transports scolaires. Il assure la gratuité du transport des élèves sur les circuits scolaires et lignes régulières lorsqu'ils sont scolarisés dans les établissements de proximité (secteur de recrutement).

● La charte de bonne conduite

L'obtention de la carte de transport impose le respect des règles de sécurité et de bonne conduite dans les cars afin d'assurer la sécurité de chacun. Aussi, l'élève doit impérativement présenter sa carte de transport au conducteur et respecter les règles de bonne conduite qui lui sont remises avant la rentrée des classes.

● Le plan de transport scolaire

Le Conseil Général de l'Yonne, organisateur principal, met en place chaque année le plan de transport scolaire en collaboration avec les 180 autorités organisatrices secondaires (communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux...) et les transporteurs.

Le plan de transport comporte plus de 500 circuits spéciaux, une vingtaine de lignes régulières ainsi que plus de 70 circuits pour élèves handicapés. Il est complété par le transport SNCF des élèves demi-pensionnaires, le dispositif d'aide individuelle au transport destiné à aider les familles qui transportent leurs enfants demi-pensionnaires, et les élèves internes dans et hors-département.

Routes

Le Département mène une politique d'aménagement et de sécurisation des routes et de leurs abords. L'entretien et les aménagements routiers contribuent à l'amélioration des conditions de circulation sur le réseau départemental tout au long de l'année.



• Entretien et améliorer le réseau routier départemental

Chaque année, un programme annuel d'investissement est voté par l'exécutif. Il s'agit d'assurer sur les routes départementales des opérations d'aménagement, de réfection des chaussées, d'aménagements de carrefours (giratoires...) d'ouvrages d'art et de programmes de signalisation horizontale et verticale.

• Maintien des conditions de circulation et gestion du trafic

Le Département s'efforce de maintenir les conditions de circulation sur son réseau par la prise d'arrêtés et la mise en place de déviations, suivant le type d'événement : travaux, manifestations diverses, transports exceptionnels.

• Surveillance du réseau

Mise en place par les six Agences Territoriales Routières, cette surveillance permet de détecter tout dysfonctionnement sur le réseau. Le Conseil Général, avec ses 6 équipes d'astreinte 24 h/24 (une par territoire d'Agence Territoriale Routière), déclenche une intervention afin de sécuriser le périmètre et permettre aux usagers d'emprunter à nouveau l'infrastructure routière.



Économie et environnement



● Protection de l'environnement et de la santé publique

Le Conseil Général apporte aux collectivités, entreprises et particuliers ses compétences en termes d'analyses, de mesures, de conseils, d'assistance et d'expertise technique dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif, ainsi qu'en matière de protection de la santé publique.

● Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)

Le Conseil Général a lancé la révision du PDEDMA, un outil destiné à donner des orientations aux communes ou intercommunalités qui restent compétentes en matière de gestion des déchets.

● Assistance Technique aux Communes

Opérationnel depuis septembre 2009, le Service d'Assistance Technique aux Communes du Conseil Général s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants et aux groupements de communes de moins de 5 000 habitants.

● Accompagner les entreprises

À chaque étape de leur développement, les entreprises peuvent compter sur le soutien du Conseil Général. De l'installation à l'amélioration des bâtiments, de la création à l'embauche, les mesures se veulent en adéquation avec leurs besoins.



● Les organismes économiques

Pour soutenir l'activité, le Conseil Général dispose de 3 outils efficaces :

- Yonne Développement
- Yonne Active Création
- Yonne Équipement

Culture

Le Conseil Général consacre depuis de nombreuses années une part non négligeable de son budget au développement d'activités culturelles.



● L'Yonne en Scène

Créée en 1993 avec le soutien du Conseil Général de l'Yonne, l'association « L'Yonne en scène » intervient auprès des communes et associations du territoire départemental par l'organisation de spectacles en direction du jeune public. Compagnies professionnelles françaises et étrangères parcourent ainsi l'Yonne pour près de 200 représentations par an.

● L'ADDIM

Créée il y a une vingtaine d'années, l'Association Départementale pour le Développement et l'Initiative de la Musique et de la danse (ADDIM) a pour objectif principal de développer les pratiques musicales et chorégraphiques des habitants de l'Yonne, dans une perspective générale de structuration, d'aménagement du territoire et de respect des grands équilibres, notamment entre amateurs et professionnels.

● Les Archives Départementales

Créées à la Révolution, les Archives Départementales de l'Yonne, service scientifique et administratif du Conseil Général, sont chargées de quatre missions réglementaires: la collecte, le classement et la description, la conservation et la communication des documents d'archives, tant publiques que privées. La direction est aussi chargée par délégation préfectorale du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques produites dans le département.

● La Bibliothèque Départementale

Transférée au Département en 1986, la Bibliothèque Départementale de prêt de l'Yonne a pour mission de soutenir le développement des bibliothèques et autres relais de lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants

● Les musées et châteaux

L'Yonne compte 40 musées et collections particulières, 49 centres d'art et lieux d'expositions ainsi que 17 châteaux ouverts à la visite.



Sports et jeunesse

La Direction des Sports et de la Jeunesse du Conseil Général a pour mission de participer au développement du sport et des actions en faveur de la jeunesse. Sa politique se dirige vers l'ensemble des acteurs sportifs et associatifs du département.

• L'Yonne Génération Sport

Dans le cadre de sa politique sportive, les actions de la Direction des Sports et de la Jeunesse sont nombreuses et variées ; elles ne s'arrêtent pas aux sportifs ou aux clubs mais elles vont en direction des communes, des Comités Départementaux, des clubs, des jeunes enfants, de l'emploi, de la formation, des scolaires, du sport loisir, de l'événement sportif, du sport de haut niveau et des activités physiques de pleine nature.



• Les écoles multisport

Les écoles multisport permettent aux enfants de 6 à 11 ans d'élargir leurs connaissances des activités sportives, en vue d'une pratique régulière. De nombreuses rencontres ponctuelles sont organisées tout au long de l'année, qui rassemblent les écoles multisport du département.

• Favoriser le sport en zone rurale

Depuis 2005, le Yonne Tour Sport est une animation sportive itinérante qui donne la possibilité aux jeunes en zones rurale de pratiquer des activités sportives durant les vacances d'été.

Tourisme

Afin de faire du tourisme une vraie filière économique d'avenir, tant en matière d'emplois que de ressources financières et d'aménagement du territoire, le Conseil Général est le partenaire privilégié des acteurs de terrain.



• Des aides financières

Le Conseil Général développe des aides financières dans différents domaines tels que l'hôtellerie, la restauration, le camping...

• La véloroute dans l'Yonne Tour de Bourgogne à vélo®

S'intégrant dans une démarche nationale qui vise à mettre en place des itinéraires cyclables, l'aménagement d'un réseau de véloroutes et voies vertes en Bourgogne a été inscrit, par le Conseil Régional de Bourgogne en 2000, dans un Schéma régional des véloroutes et voies vertes.

• L'Agence de Développement Touristique de l'Yonne (ADTY)

L'association a pour but d'élaborer, en concertation avec toutes les parties concernées, la politique touristique du département de l'Yonne sous la responsabilité du Conseil Général, de susciter, organiser, coordonner, développer toutes les actions qui contribuent à l'aménagement et à l'animation de l'espace départemental en matière de tourisme, d'organiser et d'assurer la commercialisation de tous types de produits permettant de valoriser les ressources touristiques du département, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés.



**À titre informatif, le Conseil Général vous communique
la liste des cantons renouvelables lors des prochaines
élections des 20 et 27 mars 2011 :**

AUXERRE-EST	L'ISLE-SUR-SEREIN
AUXERRE-NORD	PONT-SUR-YONNE
AUXERRE-SUD	QUARRÉ-LES-TOMBES
AVALLON	SAINT-FLORENTIN
BLÉNEAU	SEIGNELAY
CERISIERS	SENS-SUD-EST
CHABLIS	SENS-NORD-EST
COULANGES-LA-VINEUSE	SERGINES
COURSON-LES-CARRIÈRES	VERMENTON
FLOGNY-LA-CHAPELLE	VÉZELAY
LIGNY-LE-CHÂTEL	VILLENEUVE-SUR-YONNE